



Règlement Championnat interclubs Départemental Mixte Jeunes

Version 1

Saison

2017-2018



Table des matières

1. ORGANISATION GENERALE.....	4
1.1 Préambule.....	4
1.2 Rôles des Présidents de clubs.....	4
1.3 Rôles de la Commission jeunes.....	4
1.4 Réclamations.....	4
1.5 Appel.....	4
2. INSCRIPTION.....	6
2.1 Conditions administratives.....	6
2.2 Droits d'inscription.....	6
2.3 Date limite d'inscription.....	6
3. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT.....	7
3.1 Poules.....	7
3.2 Composition des poules.....	7
3.3 Horaires des rencontres.....	7
3.4 Volants.....	7
4. DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT.....	9
4.1 Mode de rencontre.....	9
4.2 Calendrier.....	9
4.3 Attribution des points.....	10
4.4 Classement.....	10
4.5 Composition d'une rencontre.....	11
5. DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE.....	12
5.1 Généralités.....	12
5.2 Arbitrage.....	12
5.3 Feuille de rencontre.....	12
5.4 Feuille de match.....	13
5.5 Transmission des résultats.....	13
5.6 Décompte des points.....	13
6. COMPOSITION D'EQUIPES.....	14
6.1 Condition de qualification des joueurs.....	14
6.2 Composition d'une équipe.....	14
6.3 Plusieurs équipes d'un même club.....	15
6.4 Regroupement de clubs.....	16
7. PROBLEMES RENCONTRES.....	17
7.1 Identité des joueurs d'une équipe.....	17
7.2 Retard.....	17
7.3 Changement d'horaire ou de lieu.....	17
7.4 Forfait d'équipe.....	17
7.5 Equipe incomplète.....	18
7.6 Blessure et abandon.....	18
7.7 Interruption de rencontre.....	19



8. SANCTIONS SPORTIVES.....	21
8.1 Pénalités.....	21
8.2 Mise hors compétition.....	21
9. SANCTION FINANCIERE.....	23
9.1 Tarifs.....	23
10. PHASE FINALE.....	24
10.1 Généralités.....	24
10.1.1 Lieu et heure de compétition.....	24
10.1.2 Déroulement de la phase finale.....	24
10.1.3 Joueurs.....	25
10.1.4 Composition des équipes.....	25
10.1.5 Arbitrage.....	25
10.1.6 Ordre des matchs.....	25



1. Organisation Générale

1.1. Préambule

Ce règlement s'applique à l'ensemble des catégories jeunes du Championnat interclubs Mixte du Comité Départemental de l'Essonne.

En cas de point non précisé dans ce document le règlement général des compétitions fera référence.

En cas de circonstance exceptionnelle, le Comité Directeur du Comité Départemental prendra une décision.

La participation au Championnat interclubs Mixte implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

1.2. Rôle des présidents de Club

Le président du club qui engage une ou plusieurs équipes dans le Championnat, a la charge de communiquer aux capitaines d'équipes :

- Le présent règlement
- Le calendrier de la poule dès diffusion par la commission jeunes.

1.3. Rôle de la commission Jeunes

La commission départementale Jeunes est en charge de l'organisation de cette compétition, à ce titre elle :

- Etablit et publie les calendriers sur le site du Comité Départemental
- Vérifie les résultats saisis par les capitaines
- Applique le règlement et prononce les sanctions
- Transfère les résultats à la fédération pour prise en compte

1.4. Réclamations

Toute réclamation doit être portée sur la feuille de matchs.

Elle doit être confirmée dans les 8 jours par une lettre détaillant le motif de la réclamation.

La lettre sera accompagnée d'un chèque de caution de 30,00€ et signée du capitaine réclamant.

En cas de rejet de la réclamation la caution sera conservée. La caution sera remboursée si la réclamation est justifiée.

La commission Jeunes rendra un avis sur la réclamation.

1.5. Appel

Tout appel concernant les sanctions doit être adressé dans les 8 jours suivant la notification de la sanction au président du Comité Départemental.



L'appel sera signé par le président du club réclamant. Il sera accompagné d'un rapport circonstancié et d'un chèque de caution 70,00 €.

En cas de rejet de l'appel, la caution sera conservée. La caution sera remboursée si l'appel est justifié. Le Comité Directeur du Comité Départemental se prononcera sur l'appel.



2. Inscription

2.1. Conditions administratives

Pour inscrire une ou plusieurs équipes aux interclubs, un club doit :

- Etre affilié
 - ▶ A la FFBaD
 - ▶ A la LIFB
 - ▶ Au Comité Départemental 91
- Avoir réglé les droits d'affiliation à ces 3 entités
- Avoir réglé les éventuelles amendes de la saison précédente
- Avoir un minimum de 10 licenciés.
- Faire parvenir au responsable de la commission Jeune avant la date limite d'inscription :
 - ▶ Un formulaire d'engagement par équipe

2.2. Droits d'inscription

Le championnat Interclubs mixte jeune est gratuit.

2.3. Date limite d'inscription

La date limite d'inscription est fixée **au 29 octobre 2017**.



3. Organisation du Championnat

3.1. Poules

Le championnat est composé de :

- ▶ X poules par catégorie d'âge (en fonction du nombre d'équipes engagées en début de saison).
- ▶ Une poule peut être composée de 3 à 5 équipes.

Toutes les catégories d'âge sont gérées par un membre de la commission Jeunes qui est le premier interlocuteur des capitaines d'équipe, ce responsable est le garant du respect du règlement et opère pour le bon déroulement du championnat.

3.2. Composition des poules

Les équipes seront réparties dans les poules par la commission Jeunes.

Dans la mesure du possible, la commission prendra en compte les compositions de l'année précédente pour éviter aux équipes de rencontrer les mêmes adversaires.

Un même club peut avoir plusieurs équipes dans la même catégorie d'âge. Toutefois, il ne pourra pas y avoir plus d'une équipe d'un même club par poule.

3.3. Horaires de rencontre

Jours de rencontre Un club peut recevoir le samedi ou dimanche.

Horaires autorisés L'heure de convocation des rencontres ne peut être programmée avant 9h ni après 16h30. Et le samedi, l'heure de convocation ne peut être programmée avant 14h pour la catégorie cadet et junior.

Les premiers matchs d'une rencontre doivent débiter au plus tard 15 minutes après l'horaire prévu de la rencontre (sauf retard d'un des 2 clubs)

Créneaux Le club doit disposer d'un créneau de :

2h00 minimum s'il a 2 terrains disponibles pour jouer une rencontre.

1h30 minimum s'il dispose de plus de 2 terrains pour jouer une rencontre.

4h00 minimum s'il a 2 terrains disponibles pour jouer 2 rencontres d'affilé.

3h00 minimum s'il dispose de plus de 2 terrains pour jouer 2 rencontres d'affilé.



3.4. Volants

Les volants sont fournis par l'équipe visitée.

L'équipe visitée doit disposer d'une réserve suffisante de volants plumes et plastiques pour jouer tous les matchs de la rencontre.

Volants autorisés Seuls les volants homologués par la FFBaD sont acceptés pour les interclubs.

Utilisation Les joueurs classés au minimum ~~D9~~ P10 jouent obligatoirement avec des volants en plumes même s'ils rencontrent un joueur classé P11 ou P12.

Sauf accord entre les 2 joueurs pour jouer en plumes, les joueurs classés P11 ou P12 jouent avec des volants en plastique avec embout en liège.



4. Déroutement du Championnat

4.1. Mode de rencontre

Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa poule sous la forme de rencontres aller et retour.

Chaque équipe recevra donc tous ses adversaires et se déplacera chez chacun d'eux.

4.2. Calendrier

Diffusion Le calendrier des rencontres est établi par la commission jeune en respectant autant que possible les souhaits des équipes engagées.

Ce calendrier est publié sur le site badnet en début de saison. Les capitaines sont informés par courrier électronique.

Le calendrier devra être rigoureusement respecté.

Report d'une rencontre Aucune rencontre ne pourra être reportée sans l'accord du responsable de la poule.

Les motifs de report acceptés sont :

- Intempéries
- Plusieurs rencontres prévues dans le gymnase entraînant moins de 2 terrains disponibles par rencontre (une seule rencontre peut être reportée, le choix de la rencontre reportée sera fait par la commission jeunes)
- Gymnase rendu non disponible par la mairie (dans ce cas un justificatif devra être envoyé au responsable de la poule avant la date de la rencontre)
- Epidémie. Si plus de 3 joueurs ayant joué pour cette équipe la journée précédente sont malades, le club pourra demander le report du match. Les certificats médicaux devront être transmis au responsable de la commission jeune dans les 8 jours suivants la date prévue pour la rencontre.
- Effectif de l'équipe réduit (sans raison médical), dans ce cas, il sera accepté qu'un seul et unique report par équipe dans la saison.
- Dans le cas où un club organise son tournoi ou une compétition officielle (FFBaD, LIFB ou comité départemental) le même weekend qu'une rencontre, le club peut demander le report de cette dernière.
- La date de la nouvelle rencontre sera fixée d'un commun accord par les 2 capitaines. L'équipe subissant le report est prioritaire pour le choix de la nouvelle date. En dernier recours, le responsable de la commission jeune fixera la date de la rencontre de la manière la plus équitable possible.

En cas de match reporté, la composition d'une équipe doit être celle qui était autorisée le jour initialement prévu. (sauf dans le cas où un joueur qualifié



pour jouer à la date initiale est suspendu à la date de report. Dans ce cas il ne pourra pas participer à la rencontre)

En cas de report non justifié ou non demandé, les 2 équipes auront match perdu par pénalité.

4.3. Attribution des points

Le vainqueur d'une rencontre est l'équipe ayant marqué le plus de points à l'issue des matchs composant la rencontre, les points pour une rencontre sont :

- ▶ 4 points pour une victoire
- ▶ 2 points pour un match nul
- ▶ 0 point pour une défaite
- ▶ -1 pour une défaite par forfait ou par pénalité

4.4. Classement

C'est le cumul des points obtenus par chacune des équipes qui détermine le classement à la fin de la saison.

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, l'ordre du classement sera déterminé en tenant compte dans l'ordre de :

- ▶ Equipe ayant le moins de match perdu par forfait
- ▶ Equipe ayant le moins de défaites par pénalité

- Si l'égalité persiste entre 2 équipes, l'ordre du classement est déterminé par les résultats des rencontres les ayant opposées en tenant compte dans l'ordre de :
 - ▶ Match-average : la différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus.
 - ▶ Set-average : la différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus.
 - ▶ Point-average : la différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus.

- Si l'égalité persiste entre plusieurs équipes, l'ordre du classement est déterminé en tenant compte dans l'ordre de :
 - ▶ Match-average : La différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus sur l'ensemble des rencontres du championnat.
 - ▶ Set-average : La différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus sur l'ensemble des rencontres du championnat.
 - ▶ Point-average : La différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus sur l'ensemble des rencontres du championnat.



4.5. Composition d'une rencontre

Les rencontres se déroulent sur 5 matchs aussi bien pour les matchs aller que les matchs retour :

- ▶ 1 simple homme
- ▶ 1 simple dame
- ▶ 1 double homme
- ▶ 1 double dame
- ▶ 1 double mixte



5. Déroulement d'une rencontre

5.1. Généralités

Un exemplaire de ce règlement devra être obligatoirement disponible sur le lieu de la rencontre. Il est téléchargeable sur le site web du Comité Départemental.

Le capitaine d'une équipe doit être présent physiquement à la remise des feuilles de rencontre. Il ne pourra en aucun cas être remplacé pendant la rencontre.

En cas d'absence du capitaine, une autre personne sera désignée comme capitaine et ceci pour toute la rencontre. Le changement de capitaine devra être noté sur la feuille de déclaration d'équipe

En fonction du résultat de chaque rencontre, chaque équipe se voit attribuer un nombre de points.

L'équipe totalisant le plus grand nombre de points, lorsque tous les matchs ont été joués, remporte la rencontre.

5.2. Arbitrage

Les 2 capitaines d'équipes sont considérés comme les juges arbitres de la rencontre.

Ils doivent veiller en particulier à la composition des équipes en début de rencontre et au respect des règles en vigueur sur le coaching (Article 19.5 des règles officielles de l'IBF)

5.3. Feuille de rencontre

Chaque équipe doit remplir une feuille de rencontre avant le début du premier match.

Le capitaine est seul responsable de la rédaction de la feuille de rencontre de son équipe.

Tous les joueurs(euses) susceptibles de participer à la rencontre doivent être inscrits sur la feuille de rencontre, y compris les remplaçant(e)s

Tous les joueurs(euses) inscrits sur la feuille de rencontre doivent être physiquement présents dans la salle.

L'ordre des joueurs(euses) inscrits sur la feuille de rencontre devra être respecté sur la feuille de matchs. Par exemple, le premier joueur de simple inscrit sur la feuille de rencontre devra disputer le SH1.

Les nom, prénom, numéro de licence et classement dans les 3 disciplines de chaque joueur(euse) devront figurer sur la feuille de rencontre.

Une équipe ne pourra pas prendre connaissance de la feuille de rencontre de l'équipe adverse avant d'avoir déposé sa propre feuille de rencontre.

Il est recommandé d'utiliser la feuille de rencontre disponible sur le site du Comité Départemental.



5.4. Feuille de matchs

Un joueur non déclaré sur la feuille de rencontre ne pourra en aucun cas figurer sur la feuille de matchs.

L'équipe recevant est responsable de la rédaction de la feuille de matchs en 2 exemplaires signés par les 2 capitaines.

5.5. Transmission des résultats

Chaque capitaine conserve son exemplaire de feuille de matchs.

Le capitaine vainqueur (recevant pour les matchs nuls) saisit les résultats dans Badnet dans les 48h.

En cas de contestation, le capitaine contestataire transmettra son exemplaire de feuille de matchs au responsable de la commission jeune pour examen.

5.6. Décompte des points

Chaque équipe marque :

- ▶ 1 point par match gagné, y compris si le match est gagné par forfait
- ▶ 0 point par match perdu
- ▶ -1 point par simple perdu par forfait
- ▶ -1 point par double perdu par forfait



6. Composition des équipes

6.1. Conditions de qualification des joueurs

Licence Le joueur doit être licencié dans le club pour lequel il joue. Sauf dans le cas d'un regroupement de club.

On entend par licencié, la consultation possible du N° de licence dans l'extranet POONA pour la saison en cours.

Catégorie La compétition est autorisée aux joueurs de catégorie **MiniBad**, poussin, benjamin, minime, cadet et junior.

Les joueurs sont autorisés à jouer dans leur catégorie d'âge ainsi que dans ~~la catégorie d'âge directement supérieure~~ **les catégories d'âge supérieure. Il n'y a pas de limite au surclassement.**

~~Exemple : un poussin peut jouer soit en poussin soit en benjamin, il ne sera pas accepté en minime et en cadet.~~

Classement Pour les catégories **poussin**, benjamin, minime et cadet, le classement maximum d'un joueur autorisé pour une discipline est D8 inclus.

Pour la catégorie junior, le classement maximum d'un joueur autorisé pour une discipline est D7 inclus.

Tenue Les joueurs(euses) devront obligatoirement porter une tenue de badminton correcte composée de :

- ▶ Un short ou une jupe pour les filles
- ▶ Un T-shirt à manche courte
- ▶ Des chaussures propres d'intérieur

Les pantalons, les bermudas et les pantacourts sont interdits.

Les casquettes, bandanas ... sont interdits

6.2. Composition d'une équipe

Nombre de joueurs Une équipe doit être composée au minimum de 2 filles et de 2 garçons le jour de l'inscription. Par contre le nombre maximal de joueurs(euse)s dans une équipe n'est pas limité.

Un joueur ne pourra pas disputer plus de 2 matchs lors d'une rencontre.



Ordre des joueurs Les joueurs doivent être placés dans l'ordre du classement. A classement égal, l'ordre est libre.

Le classement pris en compte est celui du 16 novembre 2017 pour toute la saison.

Le ou les joueurs placés en mauvaise position auront match perdu par forfait et la pénalité concernant les forfaits sera appliquée, à savoir :

- ▶ 1 point pour l'équipe qui n'a pas commis de faute
- ▶ - 1 pour l'équipe fautive si le match concerné est un simple
- ▶ - 1 pour l'équipe fautive si le match concerné est un double

Le résultat réel des matchs sera pris en compte pour le CPPP.

Voir le chapitre Sanctions sportives

6.3. Plusieurs équipes d'un même club

Equipes autorisées pour un(e) joueur(euse) Un(e) joueur(euse) peut jouer que dans une seule et même équipe tout au long de la saison.

Définition d'une Journée En raison du format des championnats, le terme de « journée » s'applique pour les rencontres disputées du samedi au dimanche d'une même semaine.

Ces journées sont identifiées dans le calendrier sous la forme Jxx (xx représentant le N° de la journée)

Restrictions Pour une même journée de championnat un(e) joueur(euse) ne peut jouer que pour une seule équipe de son club quel que soit le championnat (mixte ou masculin) .

En cas de non-respect de cette règle, l'équipe ayant joué en dernier aura match perdu par pénalité.

Si les rencontres ont lieu le même jour, toutes les équipes auront match perdu par pénalité.

Equipe au repos Une équipe au repos est une équipe qui est exemptée de rencontre pour la journée considérée (nombre d'équipes impair dans la poule)

Equipe forfait Si une équipe du club déclare forfait pour une rencontre, cette équipe sera considérée « au repos ».



6.4. Regroupement de clubs

Formation d'une équipe Deux clubs peuvent se regrouper et mettre en commun leurs joueurs afin de constituer une équipe.

Nombre de clubs Le nombre de clubs pour former une équipe est limité à deux.

Nom de l'équipe Le nom de l'équipe sera composé des noms des deux clubs.



7. Problèmes rencontrés

7.1. Identité des joueurs d'une équipe

Le capitaine de l'équipe adverse a le droit de demander de justifier son identité à tout joueur d'une équipe.

7.2. Retard

Un club a droit à 30 minutes de retard par rapport à l'horaire prévu de la rencontre pour présenter son équipe complète. Sauf accord explicite du capitaine adverse, un joueur ayant plus de 30 minutes de retard sur l'horaire prévu ne pourra pas participer à la rencontre. Si le capitaine adverse a donné son accord, le retard ne pourra excéder 1 heure

7.3. Changement d'horaire ou de lieu

Si en cours de saison, un club change définitivement l'horaire ou le lieu des rencontres qu'il accueille, il doit prévenir le responsable de la commission jeune et tous les autres capitaines d'équipe.

7.4. Forfait d'équipe

Conduite à tenir En cas de forfait d'une équipe, l'équipe présente doit :

- ▶ Remplir une feuille de rencontre
- ▶ Adresser la feuille de rencontre au responsable de la commission jeune.

Forfait de l'équipe visitée En cas de forfait de l'équipe visitée sans avoir prévenu l'équipe visiteuse, l'équipe visitée devra régler les frais de transport de l'équipe visiteuse. Le remboursement se fera sur la base du tarif de remboursement kilométrique de la LIFB (0,304 € du km) et pour 2 véhicules au maximum.



7.5. Equipe incomplète

Règles de déroulement de la rencontre Une équipe incomplète est autorisée à déclarer forfait le ou les matchs qu'elle ne peut disputer.

La rencontre ne pourra se dérouler que si l'équipe incomplète est en mesure de faire au moins match nul pour la rencontre.

Les matchs non joués se font sur le match hiérarchiquement inférieur.

Décompte des points

- L'équipe complète marque 1 point par match gagné par forfait
- L'équipe incomplète marque -1 point par match (simple ou double) perdu par forfait

Le nombre de points marqués par une équipe dans une rencontre ne pourra en aucun cas être négatif. (mettre « 0 » si tel était le cas)

7.6. Blessure et abandon

Blessure d'un joueur Si un joueur se blesse et abandonne son match, on considère qu'il abandonne la rencontre et il ne pourra jouer son second match si cela était prévu.

Remplacement Si le joueur blessé ne peut disputer son second match, son équipe a la possibilité de faire appel à un remplaçant si celui ci est déclaré sur la feuille de rencontre sous réserve du respect du règlement en matière de classement

Score du match où le joueur se blesse Le score du match au moment de la blessure doit être porté sur la feuille de matchs. La mention Ab indiquera l'abandon du joueur sur la feuille de matchs.

L'abandon sera pris en compte pour le CPPP. Pour le championnat les points marqués seront les suivants :

- Si la blessure survient pendant le premier set :
 - ▶ L'équipe du joueur blessé perd le match par 2 sets à zéro
 - ▶ Le score du premier set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe
 - ▶ Le score du second set sera 21-0 contre l'équipe du joueur blessé.
- Si la blessure survient pendant le second set :
 - ▶ L'équipe du joueur blessé a perdu le premier set, elle perd le match par 2 sets à zéro
 - ▶ L'équipe du joueur blessé a gagné le premier set, elle perd le match par 2 sets à 1
 - ▶ Le score du premier set sera le nombre de points obtenu sur le



terrain

- ▶ Le score du second set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe.
- ▶ Le score du troisième set (si l'équipe du joueur blessé a remporté le premier set) sera de 21 à 0.
- Si la blessure survient pendant le troisième set :
 - ▶ L'équipe du joueur blessé perd le match par 2 sets à 1
 - ▶ Le score des 2 premiers sets sera celui obtenu sur le terrain
 - ▶ Le score du troisième set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe.

Score de la rencontre L'équipe du joueur blessé perd le match où le joueur se blesse par 1 point à zéro.

Dans le cas où le joueur blessé devait jouer un autre match :

- Si le joueur blessé a pu être remplacé ou si les 2 capitaines l'ont autorisé à le disputer, le second match se déroule normalement et le résultat acquis sur le terrain est pris en compte pour le décompte de points de la rencontre.
- Si le joueur blessé n'a pu être remplacé, **l'équipe du joueur blessé perd le match par 1 à 0** ~~la règle des forfaits est appliquée à ce match.~~
 - ▶ ~~L'équipe du joueur blessé marque 1 point que le match soit un simple ou un double~~
 - ▶ ~~L'autre équipe marque 1 point~~

7.7. Interruption de rencontre

Information du responsable de la poule Si une rencontre ne se termine pas (moins de 7 matchs joués), le capitaine de l'équipe recevant doit faire parvenir au responsable de la commission jeune :

- Un rapport indiquant les raisons de l'interruption
- Les feuilles de rencontre des 2 équipes
- La feuille de matchs avec les résultats des matchs terminés.

En cas de désaccord entre les 2 équipes, le capitaine de l'équipe visiteuse fera lui aussi parvenir un rapport au responsable de la commission jeune.

CPPP Le résultat des matchs joués ou rejoués seront pris en compte pour le CPPP

Causes d'interruption autorisées Si une rencontre est interrompue pour l'une des raisons suivantes :

- Dépassement exceptionnel du créneau horaire alloué au club



- Coupure électrique
- Toute cause mettant en péril la sécurité des personnes (inondation, incendie...)

Le(s) match(s) non terminé(s) ou non joué(s) seront reportés et rejoués à une date ultérieure sauf si les 2 capitaines sont d'accord pour entériner le résultat de la rencontre. Dans ce cas, seuls les matchs entièrement joués seront pris en compte pour le calcul du classement du championnat.

Dans le cas où les matchs seraient rejoués, le responsable de la commission jeune fixe la date de la nouvelle rencontre sur propositions des 2 capitaines.

La composition des équipes devra être celle qui était autorisée le jour initialement prévu.

Autres causes d'interruption Les cas des rencontres interrompues pour un autre motif que ceux indiqués au paragraphe précédent seront examinés par la commission jeune.

En fonction des causes de l'interruption, la commission jeune pourra décider de :

- Faire rejouer les matchs non disputés. La composition des équipes devra être celle qui était autorisée le jour initialement prévu
- Donner les matchs non disputés perdus par forfait à l'une ou l'autre des équipes. Dans ce cas le résultat de la rencontre prendra en compte tous les matchs qu'ils aient été disputés ou non
- Donner la rencontre perdue par pénalité pour l'une ou l'autre des équipes.
- Mettre l'une ou l'autre des équipes hors championnat (*cf. paragraphe Sanctions*)



8. Sanctions sportives

8.1. Pénalités

Une équipe perd par pénalité Une équipe perdant une rencontre par pénalité perd :

- par 0 match à 7 (7 matchs)
- et 0 set à 14 (2 sets par match)
- et 0 point à 294 (21 points par set)

elle marque **-1 point** au classement du championnat

Les 2 équipes perdent par pénalité Les 2 équipes marquent zéro point au classement du championnat. Le résultat du match est :

- 0 match à 0
- 0 set à 0
- 0 point à 0

elles marquent **-1 point** au classement du championnat.

Cet article s'applique en particulier si la rencontre n'a pas été jouée.

8.2. Mise hors compétition

Causes Une équipe peut être mise hors compétition par la commission jeune :

- en raison d'un comportement anti-sportif

Prise en compte au classement du championnat

- Si l'équipe est mise « hors compétition » avant la fin des matchs « Aller », tous les résultats de l'équipe sont annulés
- Si l'équipe est mise « hors compétition » pendant les matchs « Retour » :
 - ▶ les résultats acquis sur le terrain sont maintenus
 - ▶ les matchs restant à jouer sont déclarés perdus par pénalité (0 match à 7 et 0 set à 14)



9. Sanctions financières

9.1. Tarifs

Certaines fautes ou omissions peuvent être sanctionnées par une amende.

En cas de mise « hors compétition » d'une équipe, les amendes précédentes restent dues.

Les amendes sont publiées sur le site web du Comité Départemental. Le capitaine, le président du club et le Comité Directeur du Comité Départemental sont informés par mail.

Elles sont payables par chèque à l'ordre du CODEP91.

Motif	Tarif
Pour une équipe : Absence de saisie des résultats sur le site badnet dans les délais	1 ^{ère} infraction : 10,00 € 2 ^{ème} infraction : 20,00 € 3 ^{ème} infraction : 30,00 €
Forfait d'équipe	20,00 €
Mise « hors compétition » d'une équipe	100,00 €
Forfait Général	100,00 €



10. PHASE FINALE

10.1. Généralités

10.1.1. Lieu et heure de compétition

Lieu Les rencontres de la phase finale se dérouleront dans le gymnase de l'équipe hiérarchiquement supérieure ou la mieux classée.

Date et heure Les rencontres de la phase finale se dérouleront pendant les week-ends fixés par la commission jeune. Les rencontres se dérouleront selon les créneaux horaires de l'équipe désignée comme recevant.

Dans la mesure du possible, les rencontres de la phase finale (1/2 finale, finale et petite finale) se dérouleront sur une même demi-journée. La date sera fixée par la commission jeune. Dans ce cas, le club hôte devra disposer d'au moins 4 terrains sur un créneau de 4h minimum.

Confirmation de participation Le président du club ou le capitaine de l'équipe concernée devront confirmer la participation de leur équipe au moins 5 jours avant la date prévue pour la finale par mail ou par courrier.

Une équipe n'ayant pas confirmé sa participation avant la date limite sera classée dernière du tableau final.

Une équipe ayant confirmé sa participation avant la date limite et déclarant forfait le jour de la finale sera classée dernière du tableau final et sanctionnée d'une amende de 100,00 €.

10.1.2. Déroulement de la phase finale

Déroulement Selon le nombre de poule par catégorie d'âge, 1 ou 2 équipes sortiront de poule pour intégrer le tableau final.

Les rencontres de la phase finale sont composées de 5 matchs :

- ▶ 1 Simple Homme
- ▶ 1 Simple Dame
- ▶ 1 Double Hommes
- ▶ 1 Double Dames
- ▶ 1 Double Mixte

Le décompte des points pour les rencontres sont les mêmes que pour la saison régulière.

Les équipes se rencontreront qu'une seule fois : match aller uniquement.



Volants Pour chaque rencontre les volants seront fournis à parts égales par les 2 équipes.

Sinon règles identiques à celles de la saison régulière.

10.1.3. Joueurs

Joueurs qualifiés Pour être autorisé à participer aux rencontres de la phase finale un joueur devra :

- ▶ Avoir participé au minimum à 1 rencontre avec l'équipe durant la phase de poule

Nombre de matchs par joueur Règles identiques à celles de la saison régulière.

10.1.4. Composition des équipes

Responsabilité La composition de l'équipe est de la responsabilité de chaque capitaine

Remise des compositions d'équipes La feuille de composition d'équipe doit être remise par le capitaine au moins 15 minutes avant le début de la rencontre. Tous les joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe doivent être présents dans le gymnase au moment de la remise de la feuille de composition d'équipe. En cas d'absence du joueur le(s) match(s) qu'il devait disputer seront perdus par forfait.

10.1.5. Arbitrage

La commission jeunes pourra demander la présence d'un juge arbitre. Le juge arbitre sera au minimum d'un niveau départemental. La Commission Départementale d'Arbitrage désignera le juge arbitre.

A défaut de juge arbitres les capitaines d'équipes feront office de juges arbitres.

10.1.6. Ordre des matchs

L'ordre des matchs de chaque rencontre sera défini par le juge arbitre (ou faisant fonction de).